



Wallonie

COMMUNIQUE DE PRESSE



Communes pilotes Wallonie cyclable : les lauréats connus !

« **Communes pilotes Wallonie cyclable** » est le projet phare du plan Wallonie Cyclable initié par le Ministre de la mobilité Philippe Henry.

L'objectif de cette première opération de grande ampleur pour le vélo en Wallonie est de donner les moyens aux acteurs locaux de mener une politique cyclable ambitieuse au niveau communal.

Souvenez-vous, il y a un an, **le Gouvernement présélectionnait 13 communes** auxquelles le Ministre Henry accordait un subside global de **2 millions d'euros** et une aide à l'élaboration de leur Plan communal cyclable sous forme de l'accompagnement par un consultant.

Ces communes, très motivées, ont travaillé pendant 9 mois et, en octobre dernier, elles ont déposé **13 plans communaux cyclables ambitieux et de qualité**.

En matière d'infrastructure, à beaucoup d'endroits, outre des pistes cyclables le long des routes régionales, ce sont des zones 30 et des zones résidentielles, des sens unique limités ou encore un balisage des meilleurs itinéraires et un stationnement de bonne qualité qui sont proposés pour développer l'usage quotidien du vélo.

Mais une politique cyclable c'est plus que de l'infrastructure. Mettre plus de Wallons en selle c'est avant tout un défi culturel. C'est pourquoi chaque plan contient des mesures de sensibilisation. Enfin un volet, « observatoire du vélo » va permettre de suivre les résultats. Bref, ces **Plans communaux cyclables vont rendre le vélo efficace et sécurisant pour les citoyens**.

Ces candidatures ont été évaluées par un jury composé de manière équilibrée de représentants politiques (délégués de 4 membres du Gouvernement), de fonctionnaires (DG route et DG Mobilité) et d'associations (UVCW et Gracq) et élargi à un expert vélo de la Région Bruxelloise et un expert de la Région Flamande. Ce jury a auditionné tous les

candidats, a débattu de manière libre, puis a procédé à des votes secrets de manière à garantir l'indépendance de chacun.

Sur base de ces évaluations, le Gouvernement sélectionne les communes suivantes :

Gembloux, La Louvière, Liège, Marche-en-Famenne, Mouscron, Namur, Ottignies-LLN, Tournai, Walhain, Wanze.

Ces communes vont se partager un subside de près de **18 millions d'euros** réparti sur 4 ans.

A ce montant va venir s'ajouter un budget dégagé par le Ministre des Travaux publics pour des aménagements cyclables sur voirie régionale d'un montant de **4 millions d'euros** en 4 ans.

Des moyens de l'ordre de **1.500 000 euros** sont également dégagés par le Ministre Philippe Henry pour permettre aux communes non retenues de maintenir la dynamique initiée lors de l'élaboration de leur Plan cyclable.

Les communes bénéficiaires investiront pour leur part **5 millions et demi d'euros** sur fond propre.

Par ailleurs, le Ministre Philippe Henry va poursuivre l'effort d'accompagnement et de mise en réseau de ces Communes pilotes Wallonie cyclable. Un budget de l'ordre de **500.000 euros** devrait y être consacré.

Enfin, différents projets régionaux seront développés prioritairement dans les communes pilotes. Il s'agit notamment d'un large projet de « Mise en selle des Wallons ».

Au total ce sont plus de **30 millions d'euros** pour développer le vélo qui sont investis par le Gouvernement dans le projet « Communes pilotes Wallonie cyclable » initié par le Ministre Philippe Henry.

Contact presse : Pierre Castelain - Attaché de presse et Porte-parole du Ministre Henry

0473 50 11 18